



**Société anonyme au capital de 1.751.443,70 euros**

**Siège social : 8 rue de la Croix Jarry  
75013 Paris  
428 859 052 RCS Paris**

---

## **EXPOSE SOMMAIRE**

### **POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

---

#### **MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

La marche des affaires sociales au cours de l'exercice 2014 a été commentée dans l'annexe aux comptes consolidés publiée sur notre site internet.

Nous vous rappelons qu'à la fin de l'exercice social 2013 Collectis avait mis en place un plan de restructuration dont les principaux objectifs étaient les suivants :

- réduire drastiquement le périmètre et les opérations de ses filiales dédiées à la commercialisation d'outils et services ;
- se désengager de différents programmes de recherche dont les perspectives de mise sur le marché de produits commercialisables s'avèrent incompatibles avec le déploiement du plan stratégique de développement thérapeutique de Collectis ;
- refocaliser la dynamique de développement de sa filiale dédiée à l'agriculture biotechnologique, Collectis plant sciences, en concentrant ses efforts de développement sur ses produits propriétaires, la pomme de terre, le soja, le colza et le blé.

Ce plan a été mis en œuvre en 2014 et s'est notamment traduit par l'arrêt de l'activité du pôle Outils et Services dont le point final a été la cession de la filiale suédoise Collectis AB effective le 29 août 2014. Alors que l'effectif moyen du Groupe était de 203 personnes au cours de l'année 2013, il a été de 123 personnes en 2014 et de 91 personnes en décembre 2014.

Aujourd'hui, Collectis a achevé cette phase de recentrage et est désormais focalisée sur les deux pôles Thérapeutique (immunothérapies fondées sur les cellules CAR T ingénierées) et Plantes.

L'année 2014 a été marquée par les événements suivants :

- 30 janvier 2014 : signature d'un accord transactionnel mettant fin au litige avec Precision BioSciences, Inc. Dans le cadre de cet accord, les deux sociétés se sont concédé des licences croisées sur certains brevets protégeant les technologies d'ingénierie des génomes.
- février 2014 : signature avec genOway d'un accord de licence exclusive permettant à genOway de devenir l'unique fournisseur de la technologie de recombinaison homologue de Collectis dans le domaine des rongeurs, animaux modèles, utilisés à des fins de recherche. Collectis demeure fournisseur pour toutes les autres applications telles que la bioproduction et le thérapeutique.
- 17 février 2014 : signature d'un accord de collaboration avec Servier. Ce partenariat comprend le développement et potentiellement la commercialisation de UCART19, le premier

candidat médicament en développement chez Collectis. L'accord inclut également un programme de recherche, de développement et potentiellement de commercialisation pour cinq autres candidats médicaments ciblant le traitement de tumeurs solides. Les conditions financières de cet accord prévoient le paiement d'un montant de 7,55 millions d'euros à la signature, et jusqu'à 135 millions d'euros pour chacun des six candidats médicaments potentiellement développés, répartis sous forme de jalons liés aux phases de développement et de commercialisation. De plus, Collectis recevra des redevances sur les ventes des médicaments commercialisés.

- 24 mars 2014 : réalisation d'une augmentation de capital de 20,5 millions euros souscrite par des investisseurs institutionnels spécialisés basés aux Etats-Unis.
- 5 juin 2014 : conclusion d'une série d'accords avec Thermo Fisher Scientific portant sur les applications des nucléases effectrices TAL sous la marque TALEN™. Thermo Fisher obtient une licence mondiale au titre des droits de propriété intellectuelle détenus par Collectis sur les nucléases TAL, en dehors du domaine thérapeutique. Collectis obtient une licence mondiale au titre des droits de propriété intellectuelle détenus par Thermo Fisher sur les nucléases TAL, dans le domaine de la R&D qu'elle soit interne ou en partenariat, ainsi que pour la commercialisation des produits et services TALEN™ de sa filiale Collectis bioresearch, et dans le domaine de la biotechnologie végétale pour la R&D qu'elle soit interne ou en partenariat, de sa filiale Collectis plant sciences.
- 5 juin 2014 – signature d'un accord avec Accelerera (Groupe Nerviano Medical Sciences) pour la réalisation des études précliniques de UCART19, le produit phare de Collectis.
- 9 juin 2014 – réalisation d'un accord avec CELLforCURE, la plus grande installation industrielle commerciale de fabrication de thérapies cellulaires innovantes en Europe, filiale du Groupe biopharmaceutique LFB. Ce partenariat porte sur la production de lots cliniques à partir des lymphocytes CART allogéniques de Collectis. Dans le cadre de ce partenariat, CELLforCURE sera en charge de la fabrication de lots cliniques de candidats médicaments de la gamme UCART de Collectis.
- 18 juin 2014 : signature avec Pfizer d'un accord de collaboration mondiale dans le domaine de l'oncologie pour développer des produits d'immunothérapie fondés sur des lymphocytes T ingénierés avec des Récepteurs Antigéniques Chimériques (CAR-T) dirigés contre des cibles choisies. Cet accord prévoit un paiement initial d'un montant de 80 millions de dollars ainsi que des fonds pour couvrir les coûts de recherche et développement liés aux cibles choisies par Pfizer ainsi qu'aux quatre cibles sélectionnées par Collectis qui feront l'objet d'un travail conjoint. Collectis est susceptible de percevoir des paiements d'étapes pouvant aller jusqu'à 185 millions de dollars par produit appartenant à Pfizer, selon l'avancement du développement, de l'enregistrement et de la commercialisation. En outre, Pfizer a signé un contrat d'investissement qui prévoit l'acquisition d'environ 10% du capital de Collectis via une augmentation de capital réservée avec suppression du DPS et la souscription de 2.786.924 actions nouvellement émises à un prix de 9,25 € par action.
- 23 juin 2014 : recommandation de l'Agence Européenne du Médicament (EMA), en consultation avec la Commission Européenne, pour le candidat médicament de Collectis UCART19 dans le domaine de l'immunothérapie adoptive contre les leucémies et les lymphomes exprimant CD19. UCART19 répond à la définition de Médicament de Thérapie Innovante (MTI), devenant ainsi éligible à l'obtention d'Avis Scientifiques et Évaluations du Comité des Thérapies Innovantes (Committee of Advanced Therapies) et d'une Autorisation de Mise sur le Marché centralisée pour l'Union Européenne.
- Un contrat de rachat de la filiale Collectis AB par la société japonaise Takara Bio Inc. a été signé fin juillet 2014. Cette cession, définitivement entérinée le 29 août 2014, marque la fin du processus de restructuration du pôle Outils et Services.
- Le 31 juillet 2014, les actionnaires ont été réunis en Assemblée Générale Extraordinaire pour statuer sur une augmentation de capital d'un montant nominal de 139.346,20 euros par l'émission de 2.786.924 actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de

souscription des actionnaires au profit de Pfizer, pour un montant global de 25.779.047 euros. Cette prise de participation – pour 10% environ du capital de Collectis SA – par Pfizer fait partie des accords signés le 18 juin 2014 entre les deux sociétés formant le cadre de leur collaboration stratégique mondiale dans le domaine de l'immunothérapie contre le cancer. Le vote de l'augmentation de capital a recueilli 100% de suffrages positifs. Cela a permis à la Société de renforcer ses fonds propres, de poursuivre son effort d'investissement en recherche et développement et de se positionner en tant qu'acteur essentiel dans le domaine thérapeutique.

- 22 octobre 2014 : délivrance du brevet européen EP 2 510 096 à l'University of Minnesota et à l'Iowa State University Research Foundation Inc. par l'Office Européen des Brevets. Collectis détient des droits exclusifs sur ce brevet en vertu d'un accord conclu en 2011 avec les Régents de l'Université du Minnesota.
- Le 28 octobre 2014, les bons de souscription d'actions (BSA) émis en octobre 2011 sont arrivés à échéance. Sur les 12.195.113 bons émis, 7.354.180 ont été exercés soit 60,3 % de la totalité des bons existants. A la suite de cet exercice, 1.470.836 actions nouvelles ont été émises correspondant à une levée de fonds de 13.237.524 euros.
- 18 décembre 2014 : Collectis plant sciences, filiale de Collectis SA, implantée dans le Minnesota et la Fondation 2Blades annoncent la signature d'un accord non exclusif de licence croisée portant sur les nucléases effectrices TAL. Conformément à cet accord, 2Blades accède à la technologie TALEN™ pour un usage non lucratif, dans le cadre de l'action humanitaire de 2Blades visant à soutenir l'agriculture de subsistance, et pour certaines applications commerciales liées aux programmes de résistance aux maladies menés par la Fondation. Collectis plant sciences accède pour sa part à la technologie TAL Code de 2Blades appliquée aux nucléases à des fins commerciales pour des variétés spécifiques de plantes. Collectis plant sciences pourra étendre cette licence à d'autres cultures.

Depuis le début de l'année 2015, le Groupe a fait les annonces suivantes :

- 6 janvier 2015 : annonce de la délivrance par l'USPTO d'un brevet couvrant l'utilisation d'endonucléases chimériques pour éditer le génome par recombinaison homologue. Le 30 décembre 2014, l'USPTO a délivré à l'Institut Pasteur et au Boston Children's Hospital un brevet protégeant un procédé d'ingénierie des génomes *in vitro* à partir de nucléases. Ce brevet, qui a été déposé en février 2000, fait partie d'un portefeuille de brevets détenu par le Boston Children's Hospital et l'Institut Pasteur. Collectis est titulaire de droits exclusifs sur ce brevet conformément à un accord de licence signé en juin 2000.
- 8 janvier 2015 : Collectis a annoncé envisager de lancer une offre publique aux Etats Unis d'Amérique sans préciser le calendrier, le nombre d'actions ni le prix de souscription.
- 13 janvier 2015 : annonce de la conclusion d'un accord de licence avec l'Ohio State University, via l'Ohio State Innovation Foundation, pour développer et commercialiser la technologie CAR (Récepteur Antigénique Chimérique) ciblant les cellules du myélome multiple. La licence octroyée à Collectis concerne CS1, un antigène qui est surexprimé dans les cellules du myélome multiple. Collectis entend poursuivre le développement d'un programme de cellules CAR T ciblant CS1 pour cette indication.
- 17 février 2015 : annonce des résultats des votes de l'Assemblée Générale Mixtes des Actionnaires de Collectis s'étant tenue le 16 février 2015.
- 20 février 2015 : annonce du dépôt d'un document d'enregistrement « Form F-1 » dans le cadre d'un projet d'introduction en bourse au Nasdaq aux Etats Unis d'Amérique.
- 4 mars 2015 : publication des comptes consolidés pour l'exercice 2014, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 3 mars 2015.
- 18 mars 2015 : Collectis annonce le lancement de son introduction en bourse sur le Nasdaq aux Etats Unis d'Amérique.

- 24 mars 2015 : annonce du dépôt d'une version modifiée de son document d'enregistrement « Form F-1 » en vue de son introduction en bourse sur le Nasdaq aux Etats Unis d'Amérique.
  - 25 mars 2015 : annonce de la fixation des termes définitifs de son offre d'American Depository Shares dans le cadre de son introduction en bourse sur le Nasdaq aux Etats Unis d'Amérique.
  - 9 avril 2015 : annonce de l'ouverture des laboratoires et bureaux de la société, à Manhattan, New York.
  - 9 avril 2015 : annonce des prochaines conférences dans lesquelles la société interviendra.
  - 15 avril 2015 : publication d'une étude démontrant la réduction de la formation d'acrylamide dans les pommes de terre.
  - 15 avril 2015 : l'Université du Minnesota concède à Collectis plant sciences, Inc., une licence exclusive sur des droits de propriété intellectuelle relative à la technologie CRISPR appliquée aux plantes.
  - 17 avril 2015 : confirmation de l'éligibilité de la société au dispositif PEA-PME.
- 